



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 057-245700695-20250408-D2025_43_SI-AR

DECISION 2025-43

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2337CEOM - Conception et édition d'un ouvrage sur la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, notifié le 19 avril 2023, passé avec l'entreprise EDITIONS COURTES ET LONGUES à 75004 PARIS et conclu pour un montant total de 40 300,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation présentée par l'entreprise EDITIONS COURTES ET LONGUES pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu l'article L. 2194-1-6° du Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 2,48 % en plus-value, soit pour un montant de plus 1 000,00 € H.T est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 de régularisation, à la somme de 41 300,00 € H.T, soit 49 560,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET